



Non à plus de travail du dimanche ! Solidarité avec les vendeuses !

Les citoyens et les citoyennes signataires demandent, conformément à l'article 62 de la Constitution du canton de Berne et à l'article 123 ss de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques, que la décision du Grand Conseil du canton de Berne du 9 juin 2020 concernant l'adoption de la révision 2020 de la loi du commerce et de l'industrie (LCI) (projet principal et projet alternative), publiée dans la Feuille officielle du 1 juillet 2020, soit soumise à la votation populaire.

Seuls les citoyens et les citoyennes ayant la droit de vote dans la commune mentionnée en tête de liste peuvent apposer leur signature sur la liste ci-dessous. Cette formulaire doit être rempli à la main lisiblement par les signataires. Quiconque signe d'un autre non que le sien ou falsifie de toute autre manière le résultat de la collecte des signatures est punissable selon l'article 282 du Code pénal.

Délai de remise des signatures au préposé ou à la préposée au registre des électeurs : le 1 octobre 2020

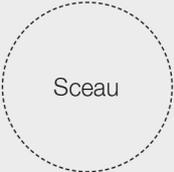
NPA				Commune politique			
	Nom, prénom	Date de naissance			Adresse officielle	Signature	Contrôle
	Écrire en majuscules, écrire de sa propre main	JJ	MM	AAAA			
1							
2							
3							
4							

A retourner de suite, entièrement ou partiellement rempli à: Comité contre le travail du dimanche, c/o Union syndicale du canton de Berne (USB), Monbijoustrasse 61, 3007 Berne. Commande de feuilles de signatures supplémentaires : referendum@gewerkschaftenbern.ch ou 031 372 50 00

Le Comité se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus. Laissez ce champ vide svp.

Signatures déposées le (date).....

Le préposé ou la préposée au registre des électeurs de la commune de..... certifie que les signataires, dont les noms figures ci-dessus ont le droit de vote au niveau cantonal et exercent leurs droits politiques dans la commune susmentionnée.



Nom du préposé ou de la préposée au registre des électeurs Lieu et date.....

Nombre de signatures certifiéesSignature.....

..... Plier, coller et jeter dans la prochaine boîte aux lettres s.v.p

D'abord les applaudissements - puis la gifle

Non à plus de travail du dimanche !

Pendant la crise de Corona, les vendeuses ont été louées et décrites comme étant systématiquement pertinentes. Le Grand Conseil l'a rapidement oublié et a augmenté le nombre de ventes du dimanche de deux à quatre.

Pour les vendeuses, cela signifie une détérioration de leurs conditions de travail. Les salaires sont déjà bas et les heures de travail sont souvent irrégulières et fragmentées. Il n'y a guère de temps pour se remettre et la vie familiale en souffre.

Le dimanche est le jour férié, qui est censé aider les gens à se rétablir. Il apporte un certain ralentissement à la vie quotidienne et détend le climat social général. Les ventes supplémentaires du dimanche ne sont pas seulement une attaque contre les conditions de travail des vendeuses, mais aussi contre le climat social de la société. D'où ce référendum.



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare
50219534
200511



DIE POST



Le Syndicat.



Plus d' infos www.repos-du-dimanche.ch

**Comité referendaire supra-partis
contre le travail du dimanche**
c/o Union syndicale du
canton de Berne
Monbijoustrasse 61
3007 Berne